



Conditions générales de vente

Vélos d'occasion

Partir tranquille : les cycles d'occasion peuvent être échangés dans les trois semaines qui suivent leur acquisition. Ne seront facturés que les travaux de nettoyage ou de remise à niveau qui s'avèreraient nécessaires.

Ces machines sont garanties trois mois sur tous les vices cachés (à l'exception des vélos de collection ou conditions particulières).

Les occasions sont intégralement révisées. Les pièces détachées défectueuses sont remplacées dans le respect de la construction initiale.

Lors de l'enlèvement de la machine, un contrôle supplémentaire sera effectué par le vendeur en votre compagnie sur les points suivants : alignement du cadre et de la fourche, des roues, de la patte de fixation du dérailleur, de la résistance des câbles, fonctionnement de l'éclairage, de l'état des pneus.

En cas d'impossibilité de remise en état des vélos d'occasion dans le cadre de la garantie, Bicloune se réserve la possibilité de proposer une bicyclette de valeur égale ou d'annuler purement et simplement la transaction.

La garantie ne couvre pas l'entretien d'usage : lubrification, gonflage, remplacement d'ampoules...

Vélos neufs

Les vélos neufs ne peuvent être échangés, sauf conditions particulières. Les cadres et fourches sont garantis par le constructeur ; les pièces détachées sont garantis par les fabricants.

Une visite de contrôle et de resserrage dans nos ateliers, au plus tard 6 mois après l'achat ou avant le 500e kilomètre, est impérative et gratuite (sauf pièces d'usure). À titre indicatif et pour un trajet domicile-travail de 10 km, les 500 km seront atteints dans les 3 mois.

Vélos de **collection**

Ils sont contrôlés et vérifiés. Ils ne comportent pas de vices cachés sauf en cas d'avaries signalées lors de la transaction.